

# Rapport financier 1992

---

**L**

'année 1992 est terminée. Quelques chiffres pour les plus pressés ou les moins patients :

- plus de 600 abonnés au Bulletin de l'ABF ;
- plus de 3 000 adhérents dont 780 suivent la formation élémentaire ;
- CA 1992 : 2 898 172 F (17,5%) ;
- un excédent de 825,68 F

Les comptes et les pièces comptables de l'exercice 1992 ont été présentés le 7 mai 1993 à Michel Albaric, Commissaire aux Comptes ; Joseph Paillat, hospitalisé, n'a pu être présent.

## ■ Le Bulletin

Si l'on constate une progression importante des recettes pour l'exercice 1992 (+55%), celle-ci doit être relativisée. C'est du côté des abonnements que se situent les éléments favorables qui illustrent la bonne situation éditoriale du bulletin et l'accueil qui lui est fait par les professionnels.

Après la période difficile de 1991, le bulletin remplit sa mission d'équilibrer ses comptes entre les recettes des ventes et les dépenses de fabrication. Il faut noter que cette amélioration des résultats est réalisée dans le même temps où le tirage est passé de 2 900 exemplaires par numéro à 4 500.

## ■ L'ABF Nationale

Ecrire une fois de plus qu'il est impossible

à la trésorerie nationale de présenter un bilan consolidé qui inclurait les groupes régionaux et les sections n'est pas satisfaisant surtout avec la montée en puissance des sommes liées à la formation élémentaire. Espérons qu'un jour, cela sera possible... Les résultats qui vous sont présentés se limitent donc à l'activité de la seule structure nationale.

Les comptes de résultats restent relativement stables à l'intérieur de la progression du CA et la progression est limitée aux comptes qui enregistrent les dépenses et recettes de la formation élémentaire et du congrès.

## ■ L'ABF au 31-12-92

L'ABF comptait 3 123 adhérents à jour de leur cotisation. Il est intéressant de voir à partir de cette progression importante du nombre de ces adhérents la répartition par sexe, par grandes catégories professionnelles ou types de fonctions. (*Voir les statistiques page 72*)

La progression du nombre des adhérents s'explique pour partie par l'intégration au sein de l'association de tous les élèves des centres de formation élémentaire. Seule inquiétude, l'âge (moyen) de l'adhérent (moyen) est de 42 ans. Sommes-nous une profession si âgée ? La cotisation moyenne réglée est de 245 francs, ce qui prouve que nos collègues ne trichent pas avec le barème des cotisations.

**SITUATION**

**Comptes de résultat du 192 au 693**  
**Dossier : consolidés ABF 1992**

**Dépenses**

Num.	Intitulé	Débit	Crédit
<b>Achats</b>			
605000	Travaux effectués	40 434,65	
606000	Achats	70 662,70	
	sous-total	111 097,35	
<b>Services extérieurs</b>			
613200	Location salles	499 228,35	
613500	Location matériel	3749,00	
615000	Maintenance matériel	1 964,31	
618100	Documentation générale	285,00	
	sous-total	505 226,66	
<b>Autres services extérieurs</b>			
622600	Honoraires	233 824,42	
623700	Travaux et Impressions	541 347,92	
623800	Pourboires-gratifications	500,00	
625100	Relations avec l'étranger	218 190,88	
625200	Frais réunions, commissions	57 152,00	
652300	Formation	88 796,71	
625600	Missions	285 112,06	
625700	Frais réceptions	39 024,10	
626000	Affranchissements PTT	124 841,67	
626200	Téléphone	23 287,66	
627800	Frais bancaires	1 012,61	
628000	versements groupes et sections	188 286,00	
628100	Concours	2 500,00	
	sous-total	1 803 876,03	
<b>Impôts et taxes assimilées</b>			
635000	Frais fiscaux	4 117,00	
	sous-total	4 117,00	
<b>Charges de personnel</b>			
640000	personnel	425 491,63	
	sous-total	425 491,63	

<b>Charges financières</b>		
660000	Frais financiers	279,08
	sous-total	279,08
<b>Charges exceptionnelles</b>		
670000	Charges exceptionnelles	22 258,67
	sous-total	22 258,67
<b>Dotations</b>		
681600	Dotation amortissement matériel	25 000,00
	sous-total	25 000,00

**Recettes**

Num.	Intitulé	Débit	Crédit
<b>Ventes</b>			
701000	Abonnement Bulletin		329 612,44
702000	Reversements formation		83 769,00
706000	Cotisations		378 240,00
706001	Congrès		951 248,62
707000	Recettes publicité		294 643,75
	sous-total		2 037 513,81
<b>Produit de gestion courante</b>			
751600	Droits d'auteur		49 983,46
	sous-total		49 983,46
<b>Produits financiers</b>			
768000	Produits financiers		50 890,93
	sous-total		50 890,93
<b>Produits exceptionnels</b>			
771500	Subvention hors état		118 150,00
771501	Subvention DLL		638 600,00
	sous-total		756 750,00
<b>Transfert de charges</b>			
790000	Transfert de charges		3 033,90
	sous-total		3 033,90
	Bénéfice	825,68	
<b>TOTAL</b>		<b>2 898 172,10</b>	<b>2 898 172,10</b>

## SITUATION

### Comptes de Bilan du 192 au 693 Dossier : consolidés ABF 1992 Folio 1

Num.	Intitulé	Débit	Crédit
<b>Comptes de Capitaux</b>			
106000	Réserves accumulées		878 543,30
	sous-total		878 543,30
<b>Comptes d'immobilisations</b>			
218300	Matériel de bureau	127 304,99	
275000	Cautions siège social	12 000,00	
281500	Amortissement matériel		25 000,00
	sous-total	139 304,99	25 000,00
<b>Comptes de tiers</b>			
422000	Rembt. personnel restauration	1 995,00	
445670	TVA à récupérer	20 637,00	
451000	Avances bulletin		99 214,21
	sous-total	22 632,00	99 214,21
<b>Comptes financiers</b>			
508000	SICAV	541 514,48	
511300	Effets à l'encaissement	131 512,15	
512001	Société Générale	39 977,54	
512002	Société Générale Bulletin	18 601,86	
514000	CCP	13 920,16	
514900	Caisse	5 165,46	
517000	Caisse d'épargne	90 954,55	
	sous-total	841 646,20	
	Bénéfice		825,68
	<b>TOTAL</b>	<b>1 003 583,19</b>	<b>1 003 583,19</b>

#### Rapport du commissaire aux Comptes

Je soussigné, Michel Albaric, commissaire aux comptes de l'ABF, déclare avoir examiné à ce jour la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été communiquées et n'y ai trouvé aucune irrégularité. J'ai simplement suggéré au trésorier quelques regroupements d'articles pour faciliter la lecture du document qui est remis à l'Assemblée Générale. Les comptes reflètent le développement de l'Association. On peut également constater le bon redressement de la situation financière du *Bulletin*.

La gestion financière des réserves présente un bon produit financier. Pour l'année à venir, il serait prudent d'effectuer des placements financiers à moyen et long terme garantissant à la fois le maintien du capital et des produits conséquents. Je me permets de suggérer à votre assemblée le reversement de 10% au moins des produits au capital pour en maintenir la valeur. Aussi, je propose l'approbation d'une motion autorisant ce transfert.

Je déclare ces comptes exacts et de bonne foi et donne au trésorier et au Bureau de l'Association quitus de leur gestion.

Fait à Paris, ce 7 mai 1993